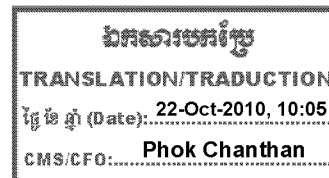


CO-AVOCATS DES PARTIES CIVILES

Phnom Penh, le 31 mars 2010

De : Co-avocats des parties civiles
À : Bureau des co-juges d'instruction
Réf. : Délai pour déposer des informations supplémentaires



Messieurs les juges YOU Bunleng et Marcel LEMONDE,

Le 25 février 2010, vous avez fixé au 29 avril 2010 la date limite pour le dépôt des informations complémentaires au vu du champ des poursuites arrêté dans le dossier 002.

Le 26 mars 2010, le juge LEMONDE a déclaré publiquement, lors d'une réunion des représentants des parties civiles, que la Section d'appui aux victimes s'était vu accorder un délai d'un mois supplémentaire pour déposer les formulaires des victimes auprès du Bureau des co-juges d'instruction. Les co-avocats des parties civiles n'ont accès aux formulaires et aux rapports en anglais de la Section d'appui aux victimes que si ces documents ont été versés au dossier. La Section d'appui aux victimes aura probablement traité l'ensemble des formulaires et rapports à l'expiration du délai tel que prolongé, soit d'ici à la fin du mois d'avril, mais il n'en découle pas pour autant que ces documents seront immédiatement consultables dans le dossier.

Étant donné que nous avons besoin de ces renseignements pour déterminer si des informations complémentaires sont requises, nous vous serions grandement reconnaissants de bien vouloir proroger d'un mois le délai imparti et fixer ainsi la nouvelle date butoir au 31 mai 2010.

Veillez agréer, Messieurs les juges, l'expression de notre plus haute considération.

M^{es} SIN Soworn, HONG Kimsuon, CHET Vanly, KIM Mengkhy, MOCH Sovannary, Martine JACQUIN, Philippe CANONNE, Annie DELAHAIE, Elizabeth RABESANDRATANA, Fabienne TRUSSES-NAPROUS, Laure DESFORGES, Christine MARTINEAU, Isabelle DURAND, Françoise GAUTRY, Silke STUDZINSKY.